

Le 3 avril 2012

## **Les trains Europorte désormais autorisés à circuler en Belgique**

Europorte, la filiale de fret ferroviaire de Groupe Eurotunnel, a obtenu dans le cadre de sa licence européenne la certification pour faire circuler ses trains de marchandises sur Infrabel, le réseau ferré belge.

Ce certificat de sécurité, délivré par le SSICF (Service de sécurité et d'Interopérabilité des chemins de fer, l'autorité de sécurité ferroviaire belge), permet à Europorte de poursuivre son développement en Belgique. Depuis le 19 mars, Europorte assure des liaisons en direct, sous son certificat, jusqu'à 6 fois par semaine, entre la carrière de Lessines (Belgique) et la cimenterie d'Obourg jusqu'à Amiens (Picardie).

La Belgique, située en plein carrefour de l'Europe, représente pour Europorte, déjà troisième opérateur en France et en Grande-Bretagne, de nombreuses opportunités puisque le marché belge porte sur 6,3 G t/km et qu'Anvers constitue le second port Européen.

**François Coart, Directeur du Développement d'Europorte**, a déclaré : « *Europorte entend être un acteur important du fret ferroviaire en Europe. La certification accordée par les autorités belges nous permet de gérer directement notre croissance en Belgique et de faire bénéficier nos nouveaux clients de notre qualité de service et de notre fiabilité.* »